

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 17 juin 2020 à 15 h 06, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Catherine Martel	Directrice administrative
M ^{me}	Patricia Huet	Chargée de projet

SONT ABSENTS :

M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Label

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 06 et le quorum est constaté.

Rés. 2020-101 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2020-102 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020.

Rés. 2020-103 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MAI 2020**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'adopter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de mai 2020.

Rés. 2020-104 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2020-06.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2020-105 **6.1 Séance ordinaire tenue à huis clos**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC siège en séance ordinaire ce 17 juin 2020 par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT que sont présents par visioconférence, le préfet de la MRC, monsieur Marcel Furlong, messieurs les maires Étienne Baillargeon, Yves Montigny, Serge Deschênes, Yoland Émond, Jean-Yves Bouffard et Joseph Imbeault;

CONSIDÉRANT qu'assistent également à la séance, par voie de visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, la directrice administrative, madame Patricia Huet, chargée de projet, monsieur Marc-André Hallé et madame Charlotte Paquet, journalistes;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel a été renouvelé à quelques reprises depuis et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre qui prévoit que toute réunion, séance ou assemblée publique doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence et que ladite séance soit enregistrée puis publiée sur le site web de la MRC.

Rés. 2020-106 **6.2 Autorisation du paiement des comptes - Mai 2020**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 525 855,10 \$;
- de la gestion foncière pour un montant total de 6 666,66 \$;
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de 34 554,00 \$

Rés. 2020-107 **6.3 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2019 / MRC**

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe Mallette a soumis, conformément aux articles 966.2 et 966.3 du Code municipal du Québec, son rapport sur la situation financière consolidée de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2019 a été présenté par madame Patricia Huet.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2019;

Que ledit rapport soit transmis au MAMH conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec.

Rés. 2020-108 **6.4 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2019 / TNO de la Rivière-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe Mallette a soumis, conformément aux articles 966.2 et 966.3 du Code municipal du Québec, son rapport sur la situation financière et le taux global de taxation pour le territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2019 a été présenté par madame Patricia Huet.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2019;

Que ledit rapport soit transmis au MAMH conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec.

Rés. 2020-109 **6.5 Engagement - Préposé à la sécurité et à l'entretien**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-91 adoptée par le conseil des maires le 20 mai 2020 relativement à l'engagement d'un préposé à la sécurité et à l'entretien;

CONSIDÉRANT le contexte entourant la pandémie de la COVID-19 et la prise en considération du veto exercé par le préfet en vertu de l'article 142 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil doit se prononcer à nouveau sur la résolution 2020-91.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil refuse d'approuver à nouveau la résolution 2020-91.

Rés. 2020-110 **6.6 Autorisation de projets 2020 / Fonds de mise en valeur de la gestion foncière**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan, en vertu de sa résolution 2020-45, a approprié un montant de 150 000 \$ du Fonds de mise en valeur de la gestion foncière pour la réalisation de projets pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 9 juin 2020.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 108 378,01 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la gestion foncière, à savoir:

FMVGF-2003	Club Taillardat inc. Remplacement de ponceaux	30 000,00 \$
FMVGF-2006	Association des propriétaires de chalets des lacs La loutre et Pascal inc. Travaux au lac Bacon	20 442,01 \$
FMVGF-2007	Association des utilisateurs du réservoir de Manic 2 Réfection de la rampe de mise à l'eau du réservoir Manic 2	30 000,00 \$
FMVGF-2008	OBVM Améliorer la surveillance de la qualité de l'eau de certains lacs de la MRC de Manicouagan	16 300,00 \$
FMVGF-2009	MRC de Manicouagan Sensibilisation des utilisateurs du service de matières résiduelles du TNO de la Rivière-aux-Outardes	7 956,00 \$

FMVGF-2010	Pourvoirie du lac Cyprès Ponceau km 1 RP-300	3 680,00 \$
------------	---	-------------

Rés. 2020-111 **6.7 Autorisation de projets 2020-2021 / PADF**

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 9 juin 2020 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 168 762,93 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du PADF, à savoir :

PADF-2002	Pourvoirie du Lac Dionne inc. Réfection des chemins forestiers	28 283,85 \$
PADF-2004	Société d'aménagement de Baie-Trinité Accès sécuritaire chemin principal	16 200,00 \$
PADF-2005	Association des propriétaires de chalet du chemin du Camp 5 Travaux de réparation, prévention et de débroussaillage sur le chemin du Camp 5	18 000,00 \$
PADF-2006	Association forestière Côte-Nord Kiosque d'information	9 375,00 \$
PADF-2007	Cégep de Baie-Comeau Remise en production des sites « préparation de terrain » sur la forêt d'enseignement et de recherche	10 000,00 \$
PADF-2009	Association des propriétaires de chalets du lac Salé Travaux d'amélioration aux chemins d'accès au lac salé (Rambois)	4 325,28 \$
PADF-2010	Association des propriétaires de chalets des lacs La Loutre et Pascal inc. Réfection de surface de roulement de ponts, réfection d'une côte et ajout d'asphalte et débroussaillage	20 350,00 \$
PADF-2013	Association des Lacs Huard et Brulé Remplacement de deux ponceaux	19 112,50 \$
PADF-2014	Association des propriétaires de chalets secteur lac Dionne Réparation du chemin d'accès principal	7 750,00 \$
PADF-2015	Association des propriétaires et amis du Secteur Rocco Travaux au chemin d'accès du Secteur Rocco	15 366,30 \$

PADF-2017 Comité de développement touristique et 20 000,00 \$
 économique de Godbout
 Travaux Rivière Godbout 2020

Rés. 2020-112 **6.8 Rapport d'activités 2019-2020 / FDT**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires et l'addenda #1, intervenus respectivement le 2 septembre 2015 et 9 décembre 2016 entre le MAMH et la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 dudit addenda, la MRC doit produire et adopter, au plus tard le 30 juin, un rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le conseil de la MRC de Manicouagan adopte le rapport d'activités 2019-2020 dans le cadre du Fonds de développement des territoires;
- Que ledit rapport soit déposé sur le site web de la MRC et transmis au MAMH.

Rés. 2020-113 **6.9 Fonds Toulnostouc Ville de Baie-Comeau - Appui financier au Cégep de Baie-Comeau, Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-168 de la ville de Baie-Comeau adoptée afin d'appuyer financièrement le Cégep de Baie-Comeau dans son projet d'agrandissement, aux fins de son centre collégial de transfert de technologie (CCT), le CEDFOB et son futur «Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale».

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que la directrice générale soit autorisée à verser un montant de 100 000 \$ à la ville de Baie-Comeau, à même l'enveloppe qui lui est réservée dans le Fonds Toulnostouc, relativement à son projet d'appui financier au Cégep de Baie-Comeau.

Rés. 2020-114 **6.10 Demande de financement - Cégep de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le centre collégial du transfert de technologie (CCTT) du Cégep de Baie-Comeau, le CEDFOB, a besoin de nouveaux locaux, sécuritaires et fonctionnels, pour son personnel et ses collaborateurs (chercheurs, étudiants, partenaires universitaires);

CONSIDÉRANT que le CEDFOB a aussi besoin de nouveaux espaces pour l'installation de ses équipements et l'aménagement de ses laboratoires de recherche, ce qui lui permettrait de réaliser plus efficacement sa mission dédiée au développement de la forêt boréale;

CONSIDÉRANT que les nouveaux locaux, annexés à ceux du cégep, favoriseront également une utilisation efficiente et collaborative des ressources humaines et matérielles, par exemple, par le partage des services d'accueil, de réception, d'entretien du bâtiment, de reprographie et d'informatique;

CONSIDÉRANT que les nouveaux locaux fourniront aux chercheurs, au personnel enseignant, aux étudiants et aux entreprises un lieu de recherche et d'innovation à la hauteur de leurs besoins et de leurs ambitions;

CONSIDÉRANT que le CEDFOB appuie le Cégep de Baie-Comeau dans sa mission éducative de former et de préparer la relève par l'offre d'emplois étudiants formateurs, le partage d'expertise avec le corps professoral dans le cadre de certains cours et avec les élèves pour certains projets pédagogiques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan est persuadée qu'en rendant le milieu attractif et innovateur par le biais d'une économie axée sur le savoir, les résultats rejailliront sur la communauté et seront des plus bénéfiques;

CONSIDÉRANT que le financement prévu des ministères concernés devrait se limiter à 90 % du coût du projet évalué à 10 millions et que le Cégep de Baie-Comeau doit être en mesure de présenter un appui financier de la communauté pour le solde résiduel, soit environ 1 million de dollars.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 100 000 \$ pour la réalisation du projet d'agrandissement du Cégep de Baie-Comeau, aux fins de son centre collégial de transfert de technologie (CCTT), le CEDFOB, et son futur « Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale »;

La provenance des argents requis sera déterminée ultérieurement par résolution du conseil de la MRC.

Rés. 2020-115 **6.11 Demande de financement - Baie-Comeau, D'aventure et de culture**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-28 accordant à la Troupe Chaudbizzzz un financement de 10 000 \$ pour le spectacle Baie-Comeau, D'aventure et de culture qui devait avoir lieu en juillet et en août 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie, la Troupe Chaudbizzzz a dû annuler les spectacles prévus

pour la saison estivale 2020 et a déposé un nouveau projet permettant de respecter les règles de distanciation physique.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'accorder un financement de 5 000 \$ à la Troupe Chaudbizzzz pour le projet de ciné-parc 2020, et ce, conditionnellement à l'obtention de visibilité adéquate à convenir avec la MRC.

Rés. 2020-116 **6.12 Transfert de bail - Aéroport de Baie-Comeau (Direction générale du service gouvernemental aérien)**

CONSIDÉRANT que la Direction générale du service aérien gouvernemental (DGSAG) souhaite céder à la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) son bail portant le numéro NK 420 à l'aéroport de Baie-Comeau.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

- Que la MRC de Manicouagan accepte de transférer le bail portant le numéro NK 420 au nom de la DGSAG à la SOPFEU;
- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Manicouagan, le transfert dudit bail.

Rés. 2020-117 **6.13 Achat de toiles solaires - La galerie du tapis**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les toiles solaires des bureaux de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 9308 transmise par La galerie du tapis.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à imputer la somme de 4 605,70 \$ taxes incluses au budget courant de la MRC et du TNO, à parts égales, pour l'acquisition de toiles solaires.

Rés. 2020-118 **6.14 Engagement d'un étudiant**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale 2020 pour effectuer la collecte de données aux sites de dépôt de matières résiduelles, informer et sensibiliser les utilisateurs sur les bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT que le processus de sélection a eu lieu le 10 juin 2020.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan procède à l'embauche de madame Karolann Bourque à titre d'étudiante. Le taux horaire sera de 15,00 \$ auquel s'ajoutera 4 % en compensation pour les vacances, et ce, conformément aux lois en vigueur.

La date d'entrée en fonction de madame Bourque est le 19 juin 2020 et l'emploi se terminera le 22 août 2020.

Rés. 2020-119 **6.15 Engagement / Secrétaire archiviste**

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement entreprises au cours des mois de mars, avril et mai 2020 afin de combler le poste vacant de secrétaire archiviste, et ce, conformément à l'article 9.1 de la convention collective;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à l'externe et le processus de sélection effectué le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande positivement l'embauche de madame Jessica Savard.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte la recommandation du comité de sélection et procède à l'embauche de madame Jessica Savard à titre de secrétaire archiviste.

La date d'entrée en fonction sera le 6 juillet 2020.

Conformément à la convention collective du SCFP, section locale 2633, la période de probation sera de quatre-vingt (80) jours ouvrables travaillés et madame Savard sera rémunérée selon le taux de la classe 1, échelon 1 pour ce poste de secrétaire archiviste.

Rés. 2020-120 **6.16 Demande de financement - Grande fête nationale du Québec sur la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT la demande de financement au montant de 5 000 \$ du Comité de la fête nationale Côte-Nord et de la Troupe Chaudbizzz relativement à leur projet de Grande fête nationale du Québec sur la Côte-Nord.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires accorde un financement de 5 000 \$ pour le projet de Grande fête nationale, et ce, à titre de partenaire principal.

Rés. 2020-121 **6.17 Demande de financement - Parc nature de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT la demande de financement de 50 000 \$ annuellement sur une période de 3 ans du Parc nature de Pointe-aux-Outardes afin d'assurer la continuité de l'opération du Parc, de concrétiser les recommandations du plan stratégique et de créer un fonds de roulement pour l'organisme.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'accorder la somme suivante au Parc nature de Pointe-aux-Outardes :

- Année 2020 : contribution financière maximale de 50 000 \$, incluant l'aide accordée par ID Manicouagan dans le Fonds de relance touristique;
- Années 2021 et 2022 : 50 000 \$ annuellement.

D'autoriser la directrice générale à approprier les sommes requises des redevances sur les ressources naturelles.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rés. 2020-122 7.1 Règlement 2020-04 établissant les tarifs à une demande de révision administrative auprès du service d'évaluation foncière de la MRC de Manicouagan

ATTENDU le règlement 2009-14 établissant les tarifs à une demande de révision administrative auprès du service d'évaluation foncière de la MRC de Manicouagan adopté le 20 janvier 2010;

ATTENDU que la Loi sur la Fiscalité municipale stipule, à l'article 263.2, que tout organisme responsable de l'évaluation peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision, et pour prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme;

ATTENDU que la somme à verser pour une unité d'évaluation ou un établissement d'entreprise en vertu dudit règlement ne peut dépasser celle qui, pour cette même unité ou ce même établissement, devrait être versée en même temps que le dépôt d'une requête devant le Tribunal administratif du Québec en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU que le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec (chapitre J-3, a.92) prescrit les droits exigibles pour un recours portant notamment sur l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle de la valeur foncière au Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement 2009-14 afin d'établir les tarifs en fonction de ceux du Tribunal administratif du Québec, qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 20 mai 2020.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil de la MRC de Manicouagan adopte le présent règlement portant le numéro 2020-04.

Le règlement 2020-04 est considéré aux fins du procès-verbal comme étant ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements. (p. 1546 et 1547)

Rés. 2020-123 **7.2 Règlement 2020-05 modifiant le règlement 98-59 relatif aux permis et certificats du TNO**

CONSIDÉRANT que le règlement 98-59, concernant les permis et les certificats, est en vigueur sur le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la MRC de Manicouagan par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des précisions à certaines dispositions du règlement 98-59 afin d'optimiser les actions de la MRC sur le TNO de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition du présent règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a précédé le présent règlement lors de la séance du 20 mai 2020.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu que le Conseil de la MRC de Manicouagan adopte le présent règlement portant le numéro 2020-05.

Le règlement 2020-05 est considéré aux fins du procès-verbal comme étant ici au long récité et se réfère en annexe du livre des délibérations et au livre des règlements. (p. 1548 et 1549)

8. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les journalistes, présents par visioconférence, posent des questions sur les sujets suivants :

- Rapports financiers de la MRC - Surplus à l'aéroport de Baie-Comeau en raison du bris du F.A. Gauthier
- Parc Nature de Pointe-aux-Outardes : Demande de financement
- Demande de financement - Baie-Comeau, D'aventure et de culture
- Préposé à la sécurité et à l'entretien
- Transfert de bail - Aéroport de Baie-Comeau

Rés. 2020-124 **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 54.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

LISE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2020 À 15 H 06
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

-
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020**
 - 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - MAI 2020**
 - 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Séance ordinaire tenue à huis clos
 - 6.2.** Autorisation du paiement des comptes - Mai 2020
 - 6.3.** Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2019 / MRC
 - 6.4.** Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2019 / TNO de la Rivière-aux-Outardes
 - 6.5.** Engagement - Préposé à la sécurité et à l'entretien
 - 6.6.** Autorisation de projets 2020 / Fonds de mise en valeur de la gestion foncière
 - 6.7.** Autorisation de projets 2020-2021 / PADF
 - 6.8.** Rapport d'activités 2019-2020 / FDT
 - 6.9.** Fonds Toulnostouc Ville de Baie-Comeau - Appui financier au Cégep de Baie-Comeau, Pavillon de recherche et d'innovation en forêt boréale
 - 6.10.** Demande de financement - Cégep de Baie-Comeau
 - 6.11.** Demande de financement - Baie-Comeau, D'aventure et de culture
 - 6.12.** Transfert de bail - Aéroport de Baie-Comeau (Direction générale du service gouvernemental aérien)

6.13. Achat de toiles solaires - La galerie du tapis

6.14. Engagement d'un étudiant

6.15. Demande de financement - Grande fête nationale du Québec sur la Côte-Nord

6.16. Engagement / Secrétaire archiviste

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1. Règlement 2020-04 établissant les tarifs à une demande de révision administrative auprès du service d'évaluation foncière de la MRC de Manicouagan

7.2. Règlement 2020-05 modifiant le règlement 98-59 relatif aux permis et certificats du TNO

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

